

REF.

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 11 MAI 1976

STATEMENT DISCOURS



NOTES POUR UNE ALLOCUTION
PRONONCÉE PAR
M. ALLAN J. MACÉACHEN,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
DEVANT LE COMITÉ
PERMANENT DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES ET DE LA
DÉFENSE NATIONALE,
À OTTAWA LE 11 MAI 1976

(TRADUCTION)

Au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'événements importants sont venus modifier les relations entre nations industrialisées et pays en voie de développement. Permettez-moi d'abord de vous décrire certains aspects du dialogue capital en cours.

CCEI

L'ouverture de la Conférence sur la coopération économique internationale en décembre dernier a constitué une étape importante en vue du règlement des graves problèmes que soulève l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable. Comme vous le savez, nous jouons un rôle de premier plan dans cette entreprise originale de coopération économique internationale, à laquelle participent vingt-sept pays industrialisés et en développement représentatifs, y compris les pays de l'OPEP, qui se sont réunis dans le but de conclure des ententes sur une vaste gamme de sujets dont l'énergie, les produits de base, le commerce, le développement et l'économie.

Depuis février, les quatre commissions de la CCEI -- énergie, matières premières, développement et affaires financières -- se sont réunies à trois reprises, à l'occasion desquelles les représentants des pays de l'OPEP et des pays en voie de développement (G19), ainsi que des pays industrialisés (G8), ont procédé à un premier échange de vues sur une grande diversité de sujets. Le Canada est représenté aux Commissions sur l'énergie et sur le développement et participe activement à leurs travaux, tout en suivant de près, par l'entremise d'observateurs, ceux des Commissions sur les matières premières et sur les affaires financières. Cette première étape de la Conférence revêt nécessairement un caractère exploratoire et analytique, et il serait dès lors très peu réaliste de s'attendre à ce que l'on obtienne en trois mois des résultats concrets et précis compte tenu de la complexité des sujets à l'étude et du fait que la politique économique des Etats participants est en quelque sorte remise en question.

Malgré tout, les entretiens que j'ai eus à Nairobi avec mon collègue à la présidence, Monsieur Perez Guerrero, et les ministres des Affaires étrangères de nombreux pays participants me permettent de croire que nous pourrons faire des progrès sensibles lors de notre réunion de mi-session

qui aura lieu en juillet et qui sera présidée conjointement par Monsieur Perez Guerrero et par moi-même. Nous serons alors en mesure d'évaluer le travail déjà accompli, et j'espère qu'il sera possible d'orienter de façon plus précise le travail des commissions. J'espère en particulier que nous pourrions concentrer davantage nos efforts sur des problèmes bien définis afin d'aboutir à des résultats positifs d'ici la fin de l'année.

La CNUCED

Comme vous le savez, je reviens de la CNUCED IV où les nations industrialisées et en développement s'attaquent ensemble aux problèmes reliés au commerce et au développement dans le but de réduire les disparités entre pays riches et pauvres. La septième session extraordinaire de l'AGNU a donné un nouvel élan à cette entreprise et j'espère qu'on la poursuivra au même rythme à Nairobi. Il est prévu qu'à mesure que se déroulera la Conférence, les questions du commerce des produits de base, de l'allégement de la dette et du transfert des techniques constitueront les points saillants des débats de la CNUCED IV.

Je me rallie à l'opinion de ce Comité voulant qu'il soit essentiel d'oeuvrer dans le sens d'une prise de conscience accrue de l'intérêt commun entre les pays riches et pauvres. Je partage votre sentiment selon lequel le Canada a un rôle particulier à jouer dans cette entreprise et que nous devons servir de médiateur positif, formulant les propositions les plus ouvertes, pratiques et fondamentales possible.

Dans le discours que j'ai prononcé à la Conférence, j'ai fait part aux délégués de la position du Canada sur plusieurs des questions les plus cruciales. Le Canada reconnaît la nécessité d'une approche intégrée et globale des problèmes afférents aux produits de base, ainsi que le principe selon lequel la responsabilité financière de l'établissement des stocks régulateurs doit être assumée obligatoirement à la fois par le producteur et le consommateur dans le cadre des accords sur les produits de base, lorsqu'il convient d'utiliser un tel mécanisme de stabilisation des prix. Dans ce contexte, j'ai annoncé que le Canada apporterait une contribution volontaire au stock régulateur du Cinquième Accord international sur l'étain et qu'il était disposé à continuer à étudier la proposition en vue de la création d'un fonds commun, à la lumière des consultations et négociations actuelles et futures sur les produits de base. Le Canada est également tout disposé à participer à l'élaboration, dans un délai convenu, de moyens particuliers de résoudre les problèmes que pose chaque produit de base et de donner effet aux décisions prises à la CNUCED IV.

Le Canada croit que les prêts d'aide au développement ne devraient pas créer de difficultés particulières pour les pays bénéficiaires au chapitre du remboursement de la dette; nous avons donc proposé que le seuil de l'élément don de l'aide publique au développement (APD) soit amené à plus de 25% et que, si les autres pays donateurs en font autant, nous serions prêts à le porter jusqu'à 50%. J'ai aussi indiqué que nous sommes disposés à étudier la question de l'allègement de la dette en adoptant l'approche par cas d'espèce et en traitant avec une bienveillance particulière les problèmes des pays en développement les plus pauvres; dans cette veine, j'ai encouragé les institutions financières multilatérales à étudier la possibilité d'accorder de nouvelles ressources - en respectant leurs priorités en matière de programmes - aux pays pour lesquels une réorganisation convenue de la dette a été négociée. La question d'une conférence internationale sur la dette sera abordée avec un esprit ouvert; malgré tout, j'ai fait remarquer que les questions en matière de dette devraient être perçues dans le contexte de l'ensemble des problèmes relatifs à la balance de paiements.

Le Canada continuera de consentir une aide substantielle à l'élaboration de techniques adaptées aux pays en développement par le truchement de son programme d'aide et du Centre de recherches pour le développement international. Parallèlement, nous étudions la possibilité d'établir des liens entre les institutions de recherche canadiennes et celles des pays en développement et recensons les possibilités d'aide canadienne. Nous appuyons aussi d'autres travaux sur un code d'éthique volontaire et applicable à l'échelle mondiale, qui donne des principes directeurs sur le transfert des techniques entre fournisseurs et bénéficiaires, ainsi que la poursuite des discussions, à l'échelle internationale, sur les pratiques commerciales restrictives qui agissent défavorablement sur les échanges, particulièrement dans les pays industrialisés.

Le Canada a répondu à l'appel des pays en développement en faveur d'un système plus équitable de relations économiques internationales. Simultanément, nous continuons, bien entendu, à venir en aide aux pays en développement à travers les activités de l'Agence canadienne de développement international.

ACDI

Les prévisions budgétaires de l'ACDI pour 1976-1977 atteignent presque \$737 millions, soit \$25 millions de plus que l'an dernier. Compte tenu des fonds non utilisés les années précédentes, on obtient pour l'ACDI un

plafond des liquidités, approuvé et rajusté par le Conseil du Trésor, d'un peu plus d'un milliard de dollars. Par comparaison avec les chiffres de 1975-1976 les décaissements ont été ramenés à \$903 millions, par rapport aux \$933 millions annoncés en avril dernier - cela signifie que nos dépenses au titre de l'APD vont continuer d'augmenter à un rythme de plus de 10 p. 100.

Lorsque toutes les données seront disponibles pour l'année financière qui vient de se terminer, les décaissements d'APD du Canada devraient s'élever à environ .58 p. 100 de son PNB. Ce pourcentage représente le plus haut niveau jamais atteint et une nette amélioration par rapport à la fin des années 60, alors que ces décaissements étaient de l'ordre d'un tiers de 1 p. 100 du PNB et que le Canada se classait au 10^e ou 11^e rang des 16 pays donateurs mentionnés par le Comité d'aide au développement. Nous pouvons être fiers des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif quantitatif, tout en maintenant l'élément "don" de notre aide à un niveau très élevé. On peut déjà prévoir pour 1976-1977 une autre augmentation sensible des décaissements d'APD.

Un examen attentif des prévisions budgétaires vous permettra de constater que les décaissements au titre des programmes bilatéraux, à l'exception de l'aide alimentaire, vont s'élever à \$462 millions, ce qui représente une augmentation de 11.5 p. 100 par rapport aux \$414 millions de l'an dernier. Deux cent quarante-trois millions de dollars seront consacrés aux programmes multilatéraux, toujours à l'exception de l'aide alimentaire, soit une augmentation d'environ 12 p. 100 par rapport à l'an dernier, ce qui fournira des fonds supplémentaires pour les prêts à des conditions de faveur et pour les programmes normaux des différentes banques de développement. Les crédits affectés aux programmes spéciaux, tels les subventions d'appoint aux organismes non gouvernementaux et le financement du Centre de recherches pour le développement international, passeront de \$61 millions à \$66 millions.

L'aide alimentaire constitue l'un des éléments les plus importants de notre programme d'aide. Lors de la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome en 1974, le Canada s'est signalé en prenant des engagements bien précis pour trois ans. Ces engagements se sont traduits par une augmentation de l'aide alimentaire: de \$117 millions en 1973-1974, le budget du programme d'aide alimentaire est passé rapidement à \$174 millions en 1974-1975, pour atteindre \$215 millions en 1975-1976.

Je suis heureux d'annoncer qu'au cours de l'année qui vient, le Canada consacrera environ \$230 millions à

l'aide alimentaire. Environ \$105 millions seront acheminés par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux. Comme vous le savez sans doute, la contribution canadienne au Programme alimentaire mondial a considérablement augmenté l'an dernier, pour passer de \$20 millions en 1974-1975 à \$94.5 millions en 1975-1976. Notre contribution pour l'année en cours sera de l'ordre de \$103 millions, parce que nous considérons que le Programme alimentaire a une vue d'ensemble des besoins mondiaux et que ses programmes associent l'aide alimentaire à l'assistance au développement, de façon à secourir ceux dont les besoins sont les plus grands.

Dans le cadre de notre programme bilatéral d'aide alimentaire, nous fournirons des céréales, du lait en poudre et d'autres denrées à l'Inde, au Bangladesh, au Sri Lanka ainsi qu'à d'autres pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale. Nous disposerons pour ce faire d'un budget d'environ \$125 millions, et puisque la production alimentaire des pays en voie de développement s'est nettement améliorée en 1975, une partie de cette aide pourra servir à reconstituer les stocks de sécurité réduits à un niveau dangereusement bas lors de la récente crise. Un fonds de réserve de \$33 millions a été constitué en prévision des crises susceptibles de survenir au cours de l'année.

Tels sont les chiffres, mais comment s'inscrivent-ils dans le cadre général de la stratégie canadienne de coopération en matière de développement international, énoncée en septembre dernier? Comme il s'agit du premier rapport présenté sur la mise en application de la stratégie au cours des huit derniers mois, je me dois d'ajouter que bon nombre des idées qu'on y retrouve nous font mieux cerner les principes qui sont depuis longtemps la base de la politique canadienne, et que ces idées se traduisent de plus en plus par des initiatives ou des projets qui seront approuvés dans un avenir prochain. Je me contenterai d'exposer les grandes lignes de notre stratégie, sans entrer dans les détails de la mise en application de chacun de ses 21 points.

J'ai annoncé il y a quelques jours la publication du premier d'une série de guides sectoriels exposant notre politique à l'égard des principaux secteurs du développement international. Je suis également heureux de vous annoncer que des modifications substantielles ont été apportées sur le plan de l'importance attribuée à différents secteurs dans la planification des projets. Parmi les projets qui nous occupent présentement, l'agriculture proprement dite représente 13 p. 100 de la valeur monétaire et occupe le troisième rang dans l'ordre des priorités, après les services publics et l'éducation. Mais parmi les projets en cours de planification, elle se classe au premier rang en tant que

secteur et représente plus de 30 p. 100 de la valeur monétaire.

Nous accordons aussi la priorité aux pays en développement les plus pauvres. Nos prévisions pour les cinq prochaines années indiquent que 80 p. 100 de l'aide publique au développement ira aux pays les plus pauvres, soit ceux dont le PNB est de \$200 ou moins, 11 p. 100 à ceux dont le PNB varie entre \$200 et \$375, et moins de 10 p. 100 à ceux dont les revenus sont plus élevés.

Notre stratégie de développement se caractérise également par une plus forte concentration géographique. En 1976-1977, le nombre de pays où nous occupons d'un programme de développement permanent et bien structuré passera de 30 à 27. Cinquante-six pour cent de nos fonds bilatéraux seront affectés aux dix programmes nationaux les plus importants, et 40 p. 100 aux cinq pays importants.

En plus de ces mesures spécifiques, il est évident que la stratégie influence le fonctionnement quotidien de notre programme; de plus, on effectue présentement différentes études et des changements administratifs afin de poursuivre la mise en application de la stratégie. Voici en quoi consistent certaines de ces initiatives: mise sur pied de mécanismes administratifs pour le déliement de l'aide canadienne en vue d'achats dans les pays en développement; étude importante sur les effets éventuels d'un déliement complet, incluant les avantages pour les pays en voie de développement, de même que les coûts pour l'économie canadienne, examen des possibilités de substituer un programme d'aide à l'agriculture à certains programmes d'aide alimentaire, puisque la véritable solution consiste à augmenter la production sur place, plutôt que d'envoyer continuellement de l'aide alimentaire.

Après ce bref exposé de certains aspects des relations du Canada avec les pays en voie de développement, je passerai maintenant à un autre sujet d'intérêt immédiat pour le Canada.

Le droit de la mer

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer vient de terminer sa quatrième session à New York et je considère, après mûre réflexion, qu'elle a accompli des progrès considérables dans la plupart des domaines dont elle s'occupe. Il sera sans doute nécessaire de poursuivre les négociations sur certaines questions importantes avant que des solutions satisfaisantes n'interviennent, mais le nouveau texte de négociation présenté par le Président de la Conférence constitue une nette amélioration par rapport à celui de l'an dernier.

Permettez-moi de passer brièvement en revue les événements qui se rapportent aux grandes questions dont est saisie la Conférence et d'analyser leur impact sur les intérêts du Canada.

Dans sa première partie, le nouveau texte traite d'un ensemble de notions complexes et tout à fait nouvelles, élaborées en vue de réglementer l'utilisation future de la zone internationale des fonds marins située au-delà des limites de la juridiction nationale. A mon avis, il renferme maintenant un bon nombre des éléments indispensables à une véritable conciliation des intérêts des pays développés et des pays en voie de développement. Alors que les articles proposés à Genève l'an dernier étaient considérés comme tout à fait inadéquats par les pays techniquement avancés, le texte de cette année aborde le problème de façon plus réaliste. Par ailleurs, le principe selon lequel la zone internationale doit être le "patrimoine commun de l'humanité" et non le théâtre d'une nouvelle expansion coloniale a été mieux circonscrit et concrétisé par une série de nouveaux articles et d'annexes techniques couvrant une gamme étendue de sujets. Bien sûr, un certain nombre de pays en développement font des réserves sur le nouveau texte car ils ne sont pas encore tout à fait convaincus qu'ils trouveront leur compte dans les dispositions compréhensives qu'il contient. Il importe beaucoup pour le Canada que les prochaines négociations permettent d'en arriver à une solution satisfaisante des dernières questions litigieuses. Certaines d'entre elles intéressent directement le Canada, par exemple la composition du conseil que l'on propose de créer et plus particulièrement les modalités du contrôle de la production par lequel l'exploitation minière des fonds marins serait liée à celle que l'on pratique sur la terre ferme.

La deuxième partie du nouveau texte traite, entre autres questions, de la notion de la zone économique, considérée comme la pierre angulaire de la réussite de la Conférence sur le droit de la mer. En dépit de nombreuses tentatives faites par certains groupes, notamment les Etats enclavés et géographiquement désavantagés et certaines des nations qui pratiquent la pêche en eaux lointaines, pour miner l'idée de la zone économique, celle-ci a survécu et apparaît maintenant solidement implantée dans le consensus qui se dégage de la version révisée du texte unique de négociation. Cela veut dire que le Canada pourrait exercer des droits souverains sur les ressources biologiques (c'est-à-dire, les ressources halieutiques) des eaux s'étendant jusqu'à 200 milles de ses côtes, conserverait son droit souverain sur les ressources du plateau continental jusqu'à la limite de la marge continentale et ferait reconnaître par un document officiel spécialement réservé à cet effet ses droits de préservation du milieu marin et de regard sur la recherche scientifique.

Au chapitre des pêches, le compromis entériné dans la version originale du texte unique de négociation satisfaisait à tous les intérêts fondamentaux du Canada dans ce domaine et est réapparu tel que dans la version révisée. Il est bien survenu quelques changements aux articles qui traitent de la question, mais ils sont rares et portent surtout sur la forme, comme la modification que nous avons fait apporter à l'article sur les espèces anadromes pour corriger certains problèmes de phraséologie qui s'étaient glissés dans le texte unique original. La question la plus difficile qu'il reste à résoudre est celle des droits d'accès des Etats enclavés et "géographiquement désavantagés" aux pêcheries des zones économiques des Etats riverains qui leur sont voisins. La version révisée du texte unique de négociation renferme à ce sujet des dispositions qui auront besoin d'être négociées davantage. Aucune d'entre elles, cependant, ne modifie substantiellement les droits souverains du Canada sur les pêcheries de sa future zone économique de 200 milles, et nous veillerons à ce qu'il continue d'en être ainsi dans les négociations à venir.

En ce qui concerne le plateau continental, les Etats riverains peuvent encore, ainsi que l'avait déclaré précédemment la Conférence, exercer des droits souverains jusqu'à la limite de la marge continentale; on a de même réaffirmé le principe du partage des recettes tirées des ressources des fonds marins comprises entre la limite de 200 milles et la lisière de la marge.

Le Canada a joué un rôle des plus actifs à New York dans le débat sur la préservation du milieu marin. La position canadienne à cet égard apparaît dans la version révisée du texte unique, où les articles pertinents constituent un traité-cadre qui définit les obligations fondamentales des Etats en matière de préservation du milieu marin. Le texte unique original était déjà en grande partie acceptable pour le Canada, mais il présentait une grave lacune, à notre avis, en ce qui concerne la lutte contre la pollution causée par les navires. Il n'accordait aux Etats riverains que des pouvoirs très restreints sur les navires dans leur mer territoriale, dans leur zone économique ou dans leurs ports (pour des infractions perpétrées ailleurs). La version révisée du texte unique apporte de nettes améliorations à cet égard. Elle s'approche beaucoup d'une juste mesure entre, d'une part, les droits et obligations de l'Etat riverain, de l'état du pavillon et de l'état du port dans la lutte contre la pollution causée par les navires et, d'autre part, la nécessité de préserver la liberté du commerce et des communications maritimes.

En outre, le Canada a cherché à faire inclure dans cette partie de la Convention une disposition par laquelle lui serait reconnu le droit de protéger le milieu marin arctique en y imposant dans sa lutte contre la pollution causée par les navires des normes plus strictes que celles convenues pour les autres régions du globe. Le texte unique comprend maintenant une disposition de ce genre; la formulation sous laquelle elle y apparaît a fait l'objet de discussions entre les Etats les plus directement intéressés et permettra, nous l'espérons, d'en arriver à une entente générale sur la question.

Du point de vue canadien, les articles du nouveau texte unique de négociation qui portent sur la préservation du milieu marin ont encore besoin d'être travaillés. C'est en grande partie grâce aux efforts du Canada que le texte apparaît aujourd'hui sous sa forme actuelle, et nous continuerons à jouer un rôle de premier plan dans l'ébauche des versions ultérieures, afin de protéger non seulement notre propre milieu marin mais tous les océans qui couvrent notre planète.

A notre avis, les articles du nouveau texte qui régissent la recherche scientifique marine protègent en grande partie les intérêts primordiaux des Etats riverains en ce qui concerne la zone économique et le plateau continental; mais en même temps, ils veillent à ce que des intérêts internationaux tout aussi importants ne soient pas compromis, ceux de la promotion des programmes de recherche et de la coopération dans leur mise en oeuvre. Il y aura sans aucun doute d'autres révisions et d'autres modifications à la prochaine session, mais je crois que nous disposons déjà d'une base solide pour aboutir à une entente finale sur cette question. De même, en vertu des articles sur le transfert de la technologie, il y aura coopération entre les Etats en vue de mettre à la disposition des pays en développement les moyens scientifiques et technologiques dont ils ont besoin pour l'utilisation et la gestion de leurs ressources marines ainsi que pour la protection du milieu marin. Le texte reconnaît par ailleurs que cette coopération doit en même temps tenir compte de tous les intérêts légitimes en cause, notamment les droits et obligations des détenteurs, fournisseurs et bénéficiaires de la technologie marine.

Dans l'allocution que j'ai prononcée à la Conférence le 12 avril 1976, j'ai déclaré que le Canada appuyait l'inclusion dans la Convention de dispositions globales relatives au règlement des différends. J'ai déclaré de plus que ces dispositions doivent être compatibles avec les droits et obligations des Etats, particulièrement en ce qui a trait à la zone économique; de même, comme je l'ai fait

remarquer, elles ne doivent pas limiter le règlement des différends à des questions qui n'intéressent qu'un groupe d'Etats, mais plutôt se fonder sur une réciprocité des intérêts de tous les Etats.

La nouvelle quatrième partie du texte unique de négociation, qui traite du règlement des différends, apparaît indûment compliquée; il sera nécessaire de la travailler encore et de chercher à la simplifier. Puisque cette question a été discutée pour la première fois à la séance plénière que la Conférence a tenue en avril dernier, elle sera certainement l'un des principaux points à l'ordre du jour de la prochaine session. La délégation canadienne sera naturellement très active dans ces négociations.

En somme, le Canada a tout lieu de se réjouir des résultats de la Conférence. Malheureusement, celle-ci n'a pu mener ses travaux à terme. Toutefois, une nouvelle session aura lieu très bientôt, du 2 août au 17 septembre prochains, et de nouveau à New York.

Monsieur le Président, c'est pour donner une idée des progrès réalisés à la session de New York que j'ai tenté de faire certaines comparaisons entre la nouvelle version du texte unique de négociation et sa version originale produite à Genève l'an dernier. La véritable signification du texte produit à New York ne doit cependant pas échapper aux membres de ce Comité: il est le fruit du long chemin parcouru jusqu'ici et porte en lui l'impulsion nécessaire à l'élaboration de concepts radicalement nouveaux en droit international. De concert avec d'autres nations, le Canada a entrepris de restructurer certains des principes fondamentaux du droit international, convaincu que ceux-ci ne répondaient plus aux besoins de notre temps. Quoi qu'il puisse arriver à la prochaine session, que la Conférence se solde par une réussite ou par un échec, je puis affirmer devant ce Comité que des changements majeurs vont toucher le droit international, en conséquence du processus de négociation multilatérale qu'on y a mis en oeuvre.

Je crois que les membres du Comité conviendront avec moi qu'il est temps d'accentuer nos efforts dans les négociations internationales sur le droit de la mer. La réalisation de notre objectif, à savoir la création d'un régime juridique propre à protéger nos océans, en vaut la peine.

Europe de l'Ouest

L'importance actuelle et future de l'Europe de l'Ouest pour le Canada ne fait pas de doute. Nos liens

divers et multiples - politiques, économiques, sociaux et culturels - ont été façonnés par les attaches historiques du Canada avec les principaux "pays d'origine" de sa population et, plus récemment, par notre perception du rôle capital de l'Europe dans le monde moderne. Membres de l'Alliance atlantique depuis ses débuts, nous venons de réaffirmer de façon indubitable notre engagement à son égard. Par ailleurs, nous nous sommes déclarés résolument solidaires des efforts que poursuivent les pays d'Europe occidentale en vue d'une intégration poussée au sein de la Communauté européenne. Nous négocions depuis quelque temps déjà un accord de coopération commerciale et économique susceptible d'avantager considérablement la relation Est-Ouest.

Nous sommes évidemment conscients des difficultés auxquelles se heurtent les pays d'Europe occidentale. Zone fortement industrialisée, qui dispose de peu de matières premières et dont la prospérité est largement tributaire de ses exportations de biens manufacturés et de services, l'Europe de l'Ouest a été particulièrement touchée par la récession des deux dernières années. Aujourd'hui, cette partie du monde compte cinq millions de chômeurs. Les instruments actuels de coopération monétaire, économique, sociale et régionale n'ont pas été à la hauteur d'une situation qui se complique davantage du fait de la très grande disparité structurelle entre les économies plus fortes et les économies plus faibles de la région. Qui plus est, les succès plutôt maigres que les institutions de la Communauté européenne ont remportés jusqu'à maintenant en s'attaquant à la question de l'union économique et politique - notamment en ce qui a trait à la tenue d'élections par voie de suffrage direct au Parlement européen - n'ont pas été sans causer d'amères déceptions.

A court terme, ces événements ne font que compliquer la tâche de gouvernements qui cherchent à répondre adéquatement aux aspirations accrues de leurs commettants et mettent à rude épreuve la trame politique de certains pays d'Europe occidentale, notamment les Etats limitrophes des rives septentrionales de la Méditerranée. Ces derniers, à l'exception de la France et de l'Italie, ne sont pas entièrement industrialisés et restent, en définitive, des sociétés en transition. Les pressions que provoquent la nécessité d'un développement et d'une modernisation rapides dans ces sociétés déjà en pleine transition sont exacerbées par les reculs sur la voie du développement. De surcroît, ces pays ont été gouvernés, pour des périodes plus ou moins longues, par des régimes notoirement insensibles aux transformations de leurs sociétés ou de l'environnement global. Dans au moins l'un d'eux, l'Italie, il est possible que les communistes participent tôt ou tard au gouvernement sous une forme ou une autre. Cette perspective aura indéniablement des répercussions sur la scène européenne et sur le fonctionnement d'organismes tels que l'OTAN et, peut-être

à un moindre degré, la Communauté européenne. Face à cette éventualité, le Canada ne peut rester indifférent et d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de me prononcer à cet égard il y a quelques semaines. Essentiellement, notre position est la suivante: le maintien des structures et des principes démocratiques et parlementaires des sociétés et des gouvernements de l'Europe occidentale revêt pour nous une importance primordiale. Par ailleurs, nous sommes profondément attachés au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et respectons leur processus interne d'évolution.

Ainsi donc, il existe en Europe des questions et des problèmes qui nous sont d'une préoccupation véritable. Toutefois, je pense que nous pouvons entretenir un optimisme mesuré. Même dans les pays d'Europe méridionale qui sont soumis à des forces potentiellement perturbatrices, on peut soutenir que les transformations se sont fait attendre depuis trop longtemps et qu'elles constituent à plus long terme l'élément sine qua non de la stabilité et de la route vers le progrès. Nous aussi faisons face à certaines des difficultés auxquelles se heurte l'Europe à l'heure actuelle; dans une certaine mesure, elles sont attribuables à une faille du cycle des affaires. Il faut toutefois trouver réconfort dans la pensée qu'en ces temps d'adversité l'Europe n'a pas fléchi dans sa volonté de progresser d'un front commun dans les politiques qu'elle entend poursuivre à cette fin. En outre, je pense que l'Europe occidentale peut, à l'instar du Canada, raisonnablement envisager la perspective d'une relance économique et commerciale qui atténuera une partie des problèmes qui se sont posés. J'espère fermement qu'en ces jours meilleurs, nous assisterons en Europe occidentale à un renouveau du dynamisme et de la détermination commune.

Le Canada attache une grande importance à ce "nouvel avenir", car il considère l'Europe comme un élément clé dans l'élaboration de ses politiques et la Communauté, comme une dimension nouvelle et constructive de cette réalité plus vaste qu'est l'Europe.

Il était donc naturel que, dans l'optique de la Troisième option, notre relation avec l'Europe soit envisagée dans une perspective à la fois nouvelle et innovatrice, en tenant particulièrement compte de la dimension que l'émergence de la Communauté européenne venait ajouter à cette relation. Comme vous le savez, l'un des principaux objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de la Troisième option consiste à parvenir à un meilleur équilibre dans nos relations extérieures, notamment en ce qui a trait à nos intérêts économiques. Etant donné que la Communauté est l'entité commerçante la plus vaste à l'échelle inter-

nationale et qu'elle constitue pour le Canada le deuxième marché et la deuxième source de capitaux d'investissement et de compétences techniques, nos efforts en ce sens ont nécessairement dû se focaliser sur l'Europe des Neuf. Voilà pourquoi nous négocions actuellement un lien contractuel sous la forme d'un accord de coopération économique avec la Communauté; ce lien doit jeter les bases d'une collaboration étroite et cohérente avec l'Europe.

Le document que nous signerons doit entériner notre volonté commune de participer à une grande entreprise coopérative. Il doit établir le cadre dans lequel nos gouvernements vont oeuvrer pour inciter activement nos secteurs privés à collaborer. Au nombre des objectifs que nous poursuivrons de part et d'autre dans la mise en oeuvre de l'accord, on retiendra l'expansion et la diversification des échanges commerciaux, le développement des industries canadiennes et européennes, l'avancement technologique et scientifique et la protection et l'amélioration de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, nous comptons privilégier l'accroissement des investissements bilatéraux, les entreprises en coparticipation, les accords de licence et les échanges techniques et scientifiques.

Une fois l'accord conclu, les réalisations au chapitre de la coopération industrielle et de l'expansion commerciale qui en résultera tiendront pour beaucoup à la participation du secteur privé et à la collaboration des provinces. Nos efforts en vue d'assurer cette concertation représentent la prochaine étape du programme. Le gouvernement continuera d'agir comme agent catalyseur; il déterminera, de concert avec nos partenaires européens, les possibilités de coopération industrielles dans chaque secteur, orientera par la suite les initiatives des entreprises canadiennes qui s'adresseront à lui, facilitera et encouragera les formes convenues de coopération et mettra en place les politiques et les programmes d'appoint appropriés. Naturellement, la signature de cet accord ne transformera pas la situation en un tour de main. Sa mise en oeuvre exigera un effort soutenu et il nous faudra peut-être attendre quelque temps avant que les initiatives amorcées aujourd'hui ne portent fruit. Les larges bienfaits économiques que nous en attendons, toutefois, pourraient infléchir de façon significative le cours futur des relations économiques du Canada avec l'Europe.